



Déclaration de la société civile à la réunion de haut niveau de 2021 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida

PUBLIÉE LE 29 AVRIL 2021

METTRE FIN AUX INÉGALITÉS. METTRE FIN AU SIDA. AGIR MAINTENANT!

La riposte au VIH est en crise. Au cours des cinq dernières années, le monde n'a atteint aucun des objectifs de prévention, de diagnostic et de traitement énoncés dans la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2016, et les progrès en matière de prévention du VIH accusent un retard significatif. La réunion de haut niveau de 2021 sur le VIH/sida, et la Déclaration politique qui en découle, sont la dernière chance de susciter un élan durable en faveur des politiques, programmes et financements nécessaires pour mettre fin au VIH en tant que menace sanitaire mondiale d'ici 2030.

Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut des réponses fondées sur des données factuelles et une volonté politique renouvelée, en particulier face au fardeau supplémentaire imposé par la pandémie de COVID-19. Afin de concentrer les efforts et les ressources sur les besoins les plus urgents, nous appelons à une déclaration politique qui:

- **RECONNAÎT** explicitement qui est le plus à risque de contracter le VIH
- **RECONNAÎT** pourquoi il en est ainsi
- **S'ENGAGE** à financer et à soutenir pleinement des réponses efficaces
- **TIENT RESPONSABLE** les États membres de leurs actes

Ce document a été élaboré par le Groupe de travail multipartite de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021, soutenu par son groupe consultatif et orienté par une consultation en ligne de la société civile, une série de webinaires avec des organisations de la société civile et un audition interactive multipartite tenue le 23 avril 2021 par le président de l'Assemblée générale des Nations Unies.



1. NOUS APPELONS À UN ACCÈS ÉQUITABLE ET ÉGAL AUX SERVICES DE PRÉVENTION, DE TRAITEMENT ET DE PRISE EN CHARGE DU VIH POUR LES POPULATIONS CLÉS ET CELLES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Les estimations de l'ONUSIDA affirment de façon irréfutable quels sont les groupes de population les plus à risque de contracter le VIH, les dernières données indiquant qu'en 2019, les populations clés et leurs partenaires représentaient 62 % des nouvelles infections à VIH. Si les États membres souhaitent sérieusement mettre fin à l'épidémie d'ici 2030, ils doivent reconnaître explicitement ces populations. Les inégalités qui ne sont pas reconnues ne peuvent être résorbées.

Nous demandons que la Déclaration politique nomme chacune des populations clés: les professionnel.le.s du sexe, les homosexuels, les hommes bisexuels et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, les personnes transgenres, les usagers de drogues et les personnes en prison et dans d'autres milieux fermés. **Nous demandons que la Déclaration nomme également ceux qui sont à risque de contracter le VIH parce qu'ils sont en situation de vulnérabilité:** les femmes, les enfants et les adolescents, en particulier les adolescentes et les jeunes femmes dans toute leur diversité ; les peuples autochtones, les personnes handicapées et les migrants, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière, et les personnes vivant dans des zones de conflit et en situation de crise humanitaire.

Pour donner aux populations clés et aux personnes en situation de vulnérabilité **un accès équitable et égal** aux services dont elles ont besoin, la Déclaration politique doit s'engager à:

1.1 Fournir un accès universel au dépistage, au traitement et à la prise en charge du VIH, y compris les diagnostics sur le lieu des soins. Garantir une disponibilité et un accès constants à des médicaments antirétroviraux gratuits et de haute qualité pour toutes les personnes vivant avec le VIH afin qu'elles puissent atteindre la suppression virale, et promouvoir « Indétectable = non transmissible ». Ne pas oublier les personnes vivant avec le VIH dans les prisons, les peuples autochtones et les autres personnes vivant dans des zones historiquement mal desservies par les soins de santé.



1.2 Investir dans et élargir rapidement l'accès aux technologies, produits et services de prévention. Cela comprend l'élargissement de l'accès à des approches éprouvées telles que les préservatifs, la prévention de la transmission verticale et la réduction des risques, y compris des sites de consommation à moindre risque et un approvisionnement sûr, et l'investissement dans l'innovation en matière de prévention, notamment l'anneau à la dapivirine, la prophylaxie pré-exposition (PrEP) et post-exposition (PPE).

1.3 S'engager à fournir une éducation sexuelle complète à tous les jeunes, y compris aux jeunes handicapés, à l'école et en dehors de l'école. Élaborer, financer et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui créent des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs pour les enfants de toutes les identités de genre, en investissant dans des programmes et des pratiques d'enseignement transformateurs de genre, et soutenir les femmes dans le secteur de l'éducation.

1.4 Élargir l'auto-prise en charge comme approche centrée sur la personne, fondée sur les droits et sensible au genre pour les personnes marginalisées qui évitent les services de VIH dans les cliniques en raison de la stigmatisation, de la criminalisation ou d'autres obstacles à l'accès. L'auto-prise en charge comprend les préservatifs masculins et féminins, le contrôle par les femmes des produits de prévention du VIH et de contraception, l'auto-dépistage du VIH, la PrEP et la PPE, l'auto-échantillonnage des infections sexuellement transmissibles, les solutions de santé numériques et les programmes de réduction des risques, y compris l'accès aux interventions en ligne.

1.5 Parvenir à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes et des filles. Le VIH affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles dans toute leur diversité. La violence basée sur le genre est à la fois un moteur de l'acquisition du VIH et une conséquence courante d'un diagnostic d'infection à VIH. La Déclaration politique doit soutenir et financer des réponses menées par la communauté qui s'attaquent aux normes et pratiques sociales et de genre préjudiciables, s'opposent aux décisions forcées en matière de reproduction et fournissent des réparations en cas de violence.



Conformément aux objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, veiller à ce que, d'ici 2025, moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH, des femmes et des filles et des populations clés soient victimes d'inégalités et de violences basées sur le genre. La Déclaration politique doit également soutenir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, et une plus grande autonomisation économique des femmes et des filles.

1.6 Garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes vivant avec le VIH, avant, pendant et après la grossesse. Optimiser la disponibilité et l'accessibilité universelle des établissements de soins de santé sexuelle et reproductive dans les zones à forte incidence du VIH. Élargir les services intégrés et adaptés de prévention et de traitement du VIH pour les femmes dans les établissements de santé et communautaires avant la conception, avant et après l'accouchement, y compris pour la prévention de la transmission verticale du VIH.

1.7 Fournir des stratégies de traitement améliorées pour les enfants, de la petite enfance à l'adolescence. Reconnaître les inégalités et les défis uniques en matière d'accès auxquels sont confrontés les enfants, y compris ceux qui sont handicapés ; et promouvoir des interventions communautaires et dirigées par les enfants et les adolescents, telles que le soutien des aidants, l'éducation au traitement, les programmes entre pairs et le mentorat.

2. NOUS APPELONS À L'ÉLIMINATION DES OBSTACLES STRUCTURELS POUR ATTEINDRE ZÉRO NOUVELLES INFECTIONS, ZÉRO DÉCÈS ET ZÉRO DISCRIMINATION

Depuis le début de l'épidémie mondiale de VIH il y a 40 ans, les obstacles structurels qui empêchent de mettre fin de l'épidémie n'ont pas fondamentalement changé. La stigmatisation, la discrimination, la violence, la criminalisation et les lois punitives sont une présence, ou une menace constante, dans la vie des populations clés et des personnes en situation de vulnérabilité.

Nous appelons la Déclaration politique à s'engager à aborder et à supprimer les lois, politiques et pratiques qui violent les droits humains des populations clés et des personnes en situation de vulnérabilité, mettent en péril leur sécurité, les privent de l'accès aux services nécessaires - et mettent en danger leur santé.



Pour **éliminer ces obstacles**, la Déclaration politique doit s'engager à :

2.1 Respecter, protéger et réaliser les droits humains, y compris le droit à la santé. La Déclaration politique doit inclure un engagement des États membres à réviser les lois et politiques au niveau national pour protéger les droits sociaux et juridiques des personnes vivant avec le VIH, et s'employer à dépénaliser l'exposition à et la transmission du VIH ou la non-divulgence de la séropositivité, le travail du sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, la consommation et la possession de drogues et le statut des migrants en situation irrégulière. Conformément aux objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, veiller à ce que d'ici 2025, moins de 10 % des pays disposent de lois et de politiques répressives.

2.2 Supprimer les obstacles systémiques sur l'ensemble du continuum de soins, y compris les restrictions relatives à l'âge de consentement qui entravent l'accès des jeunes aux services, ainsi que le harcèlement et la violence de la part des forces de l'ordre, y compris le ciblage des migrants en situation irrégulière. Veiller à ce que chacun.e puisse accéder aux services dont il.elle a besoin dans la confidentialité, la sûreté et la sécurité, et au respect de la confidentialité et de la sécurité des données des personnes sollicitant des services de santé.

2.3 Mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination. Conformément aux objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, veiller à ce que d'ici 2025, moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH et des populations clés soient victimes de stigmatisation et de discrimination. Soutenir la mise en application de protections juridiques et financer des interventions menées par la communauté qui remettent en question les normes et attitudes sociales fondées sur des préjugés. Sensibiliser les prestataires de soins de santé au travail avec les adolescents et les jeunes qui cherchent à utiliser les services de santé sexuelle et reproductive, y compris les services de prévention, de diagnostic et de traitement du VIH. Mettre fin à la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et des populations clés dans leurs déplacements et sur leur lieu de travail. Soutenir la collecte de données ventilées pour fournir des informations factuelles sur les effets de la stigmatisation et de la discrimination.



2.4 Reconnaître la violence contre les populations clés et les personnes en situation de vulnérabilité comme une violation des droits humains et un obstacle majeur à la fin au sida. Défendre le droit de l'individu de vivre la vie de son choix, en respectant son droit à la vie privée, à l'autodétermination, au consentement, à l'autonomie corporelle et à la dignité, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement, y compris dans les espaces numériques.

3. NOUS APPELONS À DES RÉPONSES AU VIH PLEINEMENT FINANÇÉES, EFFICACES ET SOUTENUES, INTÉGRÉES DANS LES SYSTÈMES DE SANTÉ, DE DÉVELOPPEMENT, DE PROTECTION SOCIALE, DANS LES CONTEXTES DE CRISES HUMANITAIRES ET DE RÉPONSE AUX PANDÉMIES

Nous savons comment prévenir le VIH. Nous savons comment amener les gens à se faire dépister et comment encourager les personnes vivant avec le VIH à continuer de suivre un traitement pour rester en bonne santé. Après 40 ans, il est largement prouvé que le moyen d'atteindre les populations clés et celles en situation de vulnérabilité passe par des programmes dirigés par ces populations. Des liens solides entre les programmes communautaires et les systèmes de santé et de protection sociale peuvent obtenir de meilleurs résultats pour ceux qui sont les plus laissés pour compte. En effet, les communautés ont mené une grande partie de la réponse à la COVID-19 et au VIH. La Déclaration politique doit inclure des objectifs ambitieux en matière de soutien aux réponses menées par les communautés.

La COVID-19 a montré que lorsque la responsabilité politique existe, des ressources peuvent être trouvées pour financer une réponse sanitaire mondiale efficace à grande échelle. Pourtant, la pandémie de COVID-19 pose des défis croissants à la riposte au VIH, augmentant les vulnérabilités, fermant les services essentiels, détournant le personnel de santé et menaçant les ressources destinées au VIH. Nous ne pouvons pas permettre que les progrès réalisés au cours des dernières décennies face au VIH soient balayés par la pandémie de COVID-19. Les engagements passés doivent être honorés et la riposte au VIH entièrement financée.



Pour une riposte au VIH efficace et durable, la Déclaration politique doit s'engager à:

3.1 Soutenir et intensifier les financements internationaux et nationaux. Pour atteindre les objectifs mondiaux, les investissements dans le domaine du VIH devraient être portés à 29 milliards de dollars par an d'ici 2025, dont 9,8 milliards de dollars pour le dépistage et le traitement du VIH, 9,5 milliards de dollars pour la prévention combinée fondée sur des preuves et 3,1 milliards de dollars pour les catalyseurs sociaux, conformément à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida de l'ONUSIDA.

3.2 Diriger la grande majorité du financement destiné à la prévention, au dépistage, au traitement et au plaidoyer vers des réponses communautaires. Conformément aux objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, veiller à ce que 80 % des programmes de prévention du VIH destinés aux populations clés et aux personnes en situation de vulnérabilité soient exécutés par des organisations dirigées par les communautés, les populations clés et les femmes. Veiller à ce que 30 % des services de dépistage et de traitement, et 60 % des programmes de soutien aux catalyseurs sociaux, soient fournis par des organisations dirigées par la communauté. Mobiliser des sources de financement supplémentaires pour mettre à l'échelle de nouvelles solutions éprouvées, en particulier par le biais de modèles de contrats sociaux.

3.3 Promouvoir des modèles de couverture sanitaire universelle (CSU) qui accordent la priorité à l'atteinte des groupes les plus marginalisés. Veiller à ce que la prévention, le dépistage et le traitement du VIH, y compris pour les populations clés et celles en situation de vulnérabilité, soient inclus dans les paniers de services de santé nationaux. Veiller à ce que les systèmes de santé publique reconnaissent, financent et établissent des liens avec les réponses menées par la communauté en tant qu'éléments centraux des systèmes de santé et de protection sociale.

3.4 Renforcer l'intégration et les liens entre les services pour le VIH et ceux pour la tuberculose, l'hépatite virale, la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), la santé mentale, la santé des LGBTiQ et la réduction des



risques. Les services de SDR doivent être entièrement financés et adaptés aux besoins des personnes vivant avec le VIH, des populations clés et des personnes en situation de vulnérabilité. Les réponses doivent être fondées sur des données probantes et aborder des problèmes tels que le cancer du col de l'utérus, le virus du papillome humain, ainsi que les manifestations cliniques de la tuberculose et du paludisme spécifiques au sexe et à l'âge.

3.5 Mettre en œuvre une réponse concertée de tous les secteurs du gouvernement. Tous les services gouvernementaux et administratifs ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le VIH, non seulement en fournissant un accès équitable aux services de santé, mais aussi en soutenant et en préservant la protection sociale, le logement, l'emploi, l'éducation et l'accès à la nourriture et à l'eau potable pour les populations clés, les personnes vivant avec le VIH et ceux en situation de vulnérabilité, notamment par le biais de programmes de transferts monétaires.

3.6 Supprimer les barrières de propriété intellectuelle qui empêchent la distribution équitable des vaccins contre la COVID-19. Veiller à ce que les vaccins soient fournis rapidement à tous ceux qui en ont besoin, y compris aux personnes vivant avec le VIH et aux personnes les plus touchées.

3.7 Utiliser les leçons tirées de la COVID-19. Investir dans de nouveaux systèmes de prévention, de dépistage et de traitement du VIH, tels que les lieux de prestation de services à distance universels et accessibles ; les services de santé numériques, y compris les consultations médicales en ligne/virtuelles ; et les ordonnances décentralisées et valables sur plusieurs mois, y compris des doses de traitement par agonistes opioïdes (TAO) à emporter pour les personnes qui consomment des drogues.

3.8 Financer la recherche et le développement d'un remède et d'un vaccin contre le VIH, ainsi que de nouveaux outils de dépistage, de traitement et de prévention, et investir dans des innovations programmatiques. Il s'agit notamment de l'auto-dépistage, des traitements injectables et d'autres technologies de la santé, ainsi que du travail sur les catalyseurs sociaux. Garantir un accès sans barrières pour toutes les personnes vivant avec le VIH à un traitement antirétroviral gratuit.



3.9 Tirer parti des flexibilités de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), y compris des interventions telles que les oppositions aux brevets et les licences obligatoires, et optimiser les mécanismes de licences volontaires et de partage de technologies pour atteindre les objectifs de santé publique. Promouvoir la concurrence des génériques, accélérer l'entrée sur le marché des nouvelles technologies de la santé pour la prévention et le traitement du VIH, de la tuberculose et de l'hépatite, et mettre en place des systèmes de transfert de technologie entre les pays, afin que les produits de santé vitaux deviennent des biens publics mondiaux et soient rapidement disponibles et accessibles aux personnes qui en ont besoin.

3.10 Améliorer la mobilisation des ressources nationales grâce à un cadre d'imposition progressif qui comprend des taxes sur les transactions financières et d'autres mécanismes fiscaux, et mettre fin à l'abus fiscal des entreprises, à l'évasion et à la fraude fiscales, qui épuisent les ressources clés pour lutter contre les inégalités en matière de santé, de genre et de race.

4. NOUS APPELONS À LA RESPONSABILITÉ.

La Déclaration politique de 2021 ne sera que des belles paroles si les États membres n'acceptent de se tenir mutuellement responsables de leurs actions, et d'être tenus responsables par la société civile. Cela peut se faire grâce à une collaboration sincère qui place la société civile, y compris les populations clés et celles en situation de vulnérabilité, sur un pied d'égalité avec le gouvernement. Un cadre de responsabilisation solide nécessite un accord sur les normes de mesure, sur la transparence et sur la communication des résultats.

Pour garantir que les États membres sont responsables de leurs progrès vers les la réalisation des objectifs 2025 et des objectifs du programme à l'horizon 2030, la Déclaration politique doit s'engager à:

4.1 Promouvoir des partenariats solides et ciblés, une collaboration multisectorielle, des approches interculturelles et un alignement entre toutes les parties prenantes de la riposte mondiale au sida. Le gouvernement, la société civile et le secteur privé à tous les niveaux doivent



aligner les processus stratégiques et renforcer la collaboration pour tirer pleinement parti et mettre en synergie leurs contributions pour mettre fin du sida.

4.2 Protéger et promouvoir un environnement favorable de travail pour société civile, fondé sur les droits humains.

4.3 Créer des mécanismes pour garantir que les États membres respectent leurs engagements. Le suivi et l'évaluation, y compris par les communautés, doivent être dûment financés et mis en œuvre. Les données doivent être rendues publiques, y compris les allocations de financement, pour garantir une transparence totale des dépenses mondiales de lutte contre le sida par toutes les parties prenantes.

